7 SEP. 1993

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JF../ 2044090 Dossier 702

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : FORMATION A L'EVALUATION DES APPRENTISSAGES
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 974311U36C2

Etablissement : INSTITUT DES CARRIERES COMMERCIALES

RUE DE LA FONTAINE,4
1000 BRUXELLES

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Wilkin (tél:02/238.87.23) ou Mr.Stiennon (tél:02/238.86.43)

4o2

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

0 Communauté française — 0 Libre - confessionnel
● Provincial et communal — 0 -- non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : .....
adresse complète : ..... INSTITUT DES CARRIERES COMMERCIALES .....
..... (Matricule : 2.044.090) .....
n° de matricule : ..... Palais du Midi - 4, rue de la Fontaine
n° de téléphone : ..... 1000 Bruxelles - Tél. 511.03.93

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 974311 U36 C2 (3)

..... FORMATION A L'EVALUATION DES APPRENTISSAGES .....
.....
.....

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de ...1.. pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de ...1.. pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

0 (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
degré : inférieur (1) supérieur (1)

● (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : ..... pédagogique .....

0 (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de ..0.. pages (2)

7. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de ..2.. pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de ..1.. pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — Repris en annexe n° 6 de ..1.. pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation : 100

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
1. Evaluation des produits d'apprentissage	C.T.	20
2. Evaluation des processus cognitifs et métacognitifs de l'apprentissage	C.T.	20
3. Initiation aux techniques statistiques et informatiques liées à l'évaluation	C.T.	20
4. Gestion collégiale de l'évaluation et de la formation	C.T.	20
5. Evaluation des systèmes et innovations pédagogiques	C.T.	20
2. Part d'autonomie		
Total des périodes		100

11. Date de la proposition du P.O. : 29 juin 1993

Signature du
Recteur ou responsable de l'établissement de la C.F. (1)
Représentant du P.O. subventionné (1)

M. VERREPT

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

avis favorable à condition de compléter suivant la remarque faite en annexe

Date : 6 -08- 1993 Signature :

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

Motivation de la décision

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date : - 3 SEP. 1993 Signature :

J. MEUNIER

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

INSTITUT DES CARRIERES COMMERCIALES
(Matricule : 2.044 090)
Palais du Midi - 4, rue de la Fontaine
1000 Bruxelles - Tél. 511.03.93

ANNEXE 1

Point 3 : FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

3. Plus particulièrement, cette unité de formation qui s'adresse aux enseignants de l'enseignement fondamental propose de les doter des outils conceptuels et méthodologiques de base leur permettant de procéder à l'évaluation de l'action éducative en vue de réguler et d'adapter constamment leur action.

INSTITUT DES CARRIERES COMMERCIALES
(Matricule : 2.044.090)
Palais du Midi - 4, rue de la Fontaine
1000 Bruxelles - Tél. 511.03.93

ANNEXE 2

Point 4 : CONNAISSANCES PREALABLES REQUISES

Les participants devront être porteur du diplôme d'instituteur primaire ou d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, ces titres couvrant les connaissances préalables requise à savoir un enseignement de pédagogie et de méthodologie générales tel qu'il est dispensé dans les instituts supérieurs pédagogiques.

Une expérience professionnelle de 2 ans minimun dans l'enseignement est requise

INSTITUT DES CARRIERES COMMERCIALES
(Matricule : 2.044.090)
Palais du Midi - 4, rue de la Fontaine
1000 Bruxelles - Tél. 511.03.93

ANNEXE 3

Point 6 : RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

Néant

INSTITUT DES CARRIERES COMMERCIALES
(Matricule : 2.044.090)
Palais du Midi - 4, rue de la Fontaine
1000 Bruxelles - Tél. 511.03.93

ANNEXE 4

Point 7 : PROGRAMME DES COURS

1) EVALUATION DES PRODUITS D'APPRENTISSAGE (20P)

- Ce cours donnera aux étudiants la capacité

1.1 de définir les concepts de base de l'évaluation

1.2 d'utiliser les instruments qui permettent d'évaluer les produits (ou résultats) de l'apprentissage
(-techniques de formulation des questions d'évaluations
- taxonomies
- bulletins descriptifs
- clés de correction et grilles d'évaluation)

1.3 de mesurer la cohérence intentions/moyens/évaluations

2. EVALUATION DES PROCESSUS COGNITIFS ET METACOGNITIFS DE L'APPRENTISSAGE (20P)

- A l'issue de ce cours, l'étudiant sera capable

2.1 d'utiliser les méthodes et outils qui mettront en évidence les "processus" de l'apprentissage et les évaluer de manière diagnostique

2.2 d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques destinés à amener les élèves à expliciter leurs processus et stratégies d'apprentissage (prise en charge métacognitive par l'élève de ses apprentissages)

2.3 de définir et de classer les facteurs psychologiques susceptibles d'influencer les processus d'apprentissage .

INSTITUT DES CARRIERES COMMERCIALES
(Matricule : 2.044.090)
Palais du Midi - 4, rue de la Fontaine
1000 Bruxelles - Tél. 511.03.93

3. INITIATION AUX TECHNIQUES STATISTIQUES ET INFORMATIQUES LIEES A L'EVALUATION (20P)

- Cet enseignement permettra aux étudiants

3.1 d'utiliser les outils statistiques élémentaires permettant de vérifier la fiabilité, la validité et la sensibilité d'une épreuve

3.2 d'exploiter statistiquement les résultats d'une épreuve d'évaluation

3.3 d'utiliser un logiciel statistique permettant d'effectuer les traitements les plus fréquents en matière d'évaluation scolaire.

4. GESTION COLLEGIALE DE L'EVALUATION ET DE LA FORMATION (20P)

_ Cet enseignement permettra aux étudiants

4.1 de définir et de classer les articles institutionnels et législatifs qui servent de fondement à l'évaluation scolaire.

4.2 d'animer un conseil de classe et de mener une concertation entre collègues en vue de gérer collégialement les données de l'évaluation.

5. EVALUATION DES SYSTEMES ET INNOVATIONS PEDAGOGIQUES (20P)

- A l'issue de cet enseignement, l'étudiant sera capable

5.1 de résoudre les problèmes pratiques et déontologiques posés par les instruments utilisés en matière de macro-évaluation (évaluation des programmes, méthodes et systèmes de formation)

5.2 d'appliquer ces principes pour la résolution de cas pratiques d'innovations pédagogiques ou de systèmes pédagogiques (choisis en fonction des intérêts des participants : évaluation d'un programme scolaire, évaluation des projets Z.E.P., évaluation des cycles 5 - 8, etc...).

INSTITUT DES CARRIERES COMMERCIALES
(Matricule : 2.044 (n-n))
Palais du Midi - 4, rue de la Fontaine
1000 Bruxelles - Tél. 511.03.93

ANNEXE 5 du Dossier "Formation à l'évaluation des apprentissages "

POINT 8 : FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, le candidat devra prouver qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités déterminées commme capacités terminales, à savoir :

5.1. établir la liste des difficultés d'apprentissage rencontrées par les élèves

5.2. utiliser l'outil statistique et informatique pour tirer les conclusions pratiques de l'évaluation suite à un apprentissage

5.3. établir la liste des indicateurs qui permettent d'évaluer les résultats d'une innovation pédagogique

5.4. établir les modalités de fonctionnement d'un conseil de classe

INSTITUT DES CARRIERES COMMERCIALES
(Matricule : 2.044.090)
Palais du Midi - 4, rue de la Fontaine
1000 Bruxelles - Tél. 511.03.93

ANNEXE 6

Point 9 : PROFIL DES CHARGES DE COURS

_ Il sera fait appel à des experts recrutés en fonction de leur compétence scientifique et de leur expérience professionnelle soit :

1. des membres de l'Inspection primaire

2. des personnes ayant une expérience de chargés de cours en psychopédagogie

3. des assistants universitaires des facultés de psychopédagogie.

Annexe :
2Formation à l'évaluation des apprentissages.
Institut des carriières commerciales mat: 2044090.
Rue de la Fontaine,4
1000 Bruxelles.
Code: 974311/u/36/C1

ANNEXE 5:
Les capacités terminales sont définies en termes de comportements observables , mais il n'est pas précisisé le degré de maîtrise à atteindre pour réussir.
Pour cela il convient également d'être précis, le terme suffisant n'a de sens que si on précise objectivement le contenu de suffisant, si on donne un pourcentage , il convient également de le déterminer objectivement .
Exemple: le candidat devra prouver qu'il a pris conscience de l'ensemble des capacités déterminées comme capacités terminales, ou bien l'apprenant prouvera qu'il maîtrise x capacités sur l'ensemble des capacités détermnées comme capacités terminales, ou bien énumérer les capacités indispensables à la réussite...

Louise Gotovitch,
Inspectrice.
16/08/93